

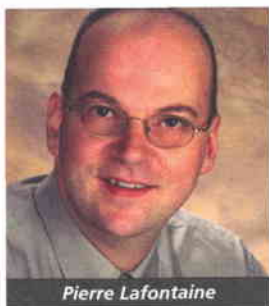
par Jacqueline de Bruycker

Concertation patronale-syndicale

Organisé par le ministère du Travail, le forum sur la concertation patronale-syndicale se tiendra les 10 et 11 novembre à l'hôtel Wyndham de Montréal sur le thème « Se concerter pour aller plus loin ».

Au programme, il y aura la présentation des résultats de l'enquête du ministère du Travail sur la concertation patronale-syndicale ainsi que la tenue de différents ateliers, qui porteront principalement sur des expériences menées en milieu de travail.

Deux syndicats affiliés à la CSD, le Syndicat des salariés et salariées du Supermarché Lambert (CSD) de Saint-Basile-le-Grand et le Syndicat des employés de Danone (CSD) de Boucherville interviendront en atelier pour faire part de l'expérience qu'ils ont vécue.



Pierre Lafontaine

De plus, Pierre Lafontaine, conseiller syndical à la négociation au bureau de Victoriaville, sera l'un des participants à la table-ronde portant sur « L'avenir de la concertation patronale-syndicale ».

Harcèlement psychologique

Consciente que le harcèlement psychologique est un phénomène qui n'a cessé de se développer au cours des dernières années, la CSD a mis sur pied un comité ad hoc, présidé par le vice-président de la Centrale, Claude Faucher.

Comme première tâche, ce comité a élaboré un questionnaire afin d'être en mesure de bien cerner et de mesurer dans chaque milieu de travail l'ampleur et la gravité du problème.

Le questionnaire d'une vingtaine de questions sera acheminé cet automne aux syndicats affiliés à la CSD et, à partir des résultats obtenus, la Centrale réalisera un guide syndical d'intervention vis-à-vis le harcèlement psychologique et la violence au travail. L'objectif est d'outiller les syndicats affiliés afin qu'ils sachent de quelle façon intervenir lorsqu'une telle situation se produit dans leur milieu de travail.

Parallèlement à la réalisation de ce guide, la CSD préparera deux sessions de formation, axées sur la gestion de dossiers de harcèlement psychologique et de violence au travail, l'une destinée aux syndicats et l'autre au personnel conseiller.

Lutte à la pauvreté

Après cinq ans de luttes et de revendications, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté obtenait gain de cause.

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 2002 et elle est entrée en vigueur le 5 mars 2003. Dans le cadre de cette loi, qui répond à plusieurs demandes formulées par la CSD, le gouvernement s'obligeait à déposer un plan d'action dans les 60 prochains jours, ce qui, au moment d'aller sous presse, n'avait pas encore été fait.

L'élection du 14 avril et l'avènement au pouvoir du Parti libéral ont, sans doute, occasionné un certain retard, mais il n'en reste pas moins que six mois après l'entrée en vigueur de la loi, le gouvernement n'a toujours pas indiqué là où il loge dans sa volonté de changer les choses et de tendre vers un Québec sans pauvreté. La CSD, quant à elle, n'abandonne pas la partie, elle maintient ses revendications et ses pressions auprès du gouvernement, poussée par l'urgence d'agir afin de réduire les inégalités sociales et d'assurer un meilleur partage de la richesse collective.

Avenir incertain



Si le ministre du Travail, Michel Després, affirme croire à la concertation patronale-syndicale, il ne s'interroge pas moins sur l'avenir du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM).

Fondé en 1968, le CCTM est un organisme d'étude, de consultation et d'orientation en matière de travail et de main-d'œuvre. Il constitue, aux yeux de la CSD, un lieu privilégié de rencontres et d'échanges où les représentants des quatre centrales syndicales et des associations patronales peuvent débattre des grandes questions qui interpellent les milieux de travail et ainsi maintenir un dialogue continu. Sa disparition, à laquelle la CSD s'oppose, priverait les deux parties d'une importante table de concertation.

En outre, depuis le départ de Louise Doyon, la présidence de l'organisme est vacante. En attendant la décision du ministre quant à l'avenir du CCTM et l'éventuelle nomination d'un nouveau président, l'intérim est assuré par Daniel Villeneuve, conseiller à la recherche et à la concertation.

Entente de service

L'Union des Ouvriers du Textile-Coton de Drummondville inc., le plus gros syndicat indépendant de la région de Drummondville, a joint, en septembre, les rangs de la CSD par l'entremise d'une entente de service. Parmi les organisations syndicales qui avaient été contactées, le syndicat a arrêté son choix sur la CSD, notamment, à cause de la structure démocratique de la Centrale, de son programme de formation des plus complets et du regroupement professionnel qu'elle offre avec la Fédération des syndicats du textile et du vêtement (CSD).



Grâce à l'entente conclue avec la CSD, le syndicat se donne des moyens adéquats de bâtir un syndicat fort, de développer la vie syndicale et également de répondre aux besoins criants des membres en matière juridique que ce soit afin de faire respecter la convention collective ou de traiter des dossiers de lésions professionnelles.

L'Union des Ouvriers du Textile-Coton de Drummondville inc. regroupe les quelque 760 travailleurs de la compagnie Denim Swift, un des plus importants employeurs de la région de Drummondville.

Photo : De gauche à droite, Robert Bougie, directeur professionnel à la Fédération des syndicats du textile et du vêtement (CSD), Jacques Bélair, 1er directeur de l'Union des Ouvriers du Textile-Coton de Drummondville inc., Philippe Vallée, président du syndicat, Rolland Simoneau, conseiller syndical au soutien à la vie syndicale et à la syndicalisation à la CSD et Linda Lepage, secrétaire du syndicat.

Bon de 29 %

Tandis que les travailleurs décrochent actuellement des augmentations voisinant les 3 %, la rémunération moyenne des administrateurs d'entreprises canadiennes a bondi de 29 % depuis deux ans.

C'est ce qui se dégage d'une enquête du Conference Board du Canada, dont les conclusions ont été présentées dans La Presse, cet été. À cette rémunération viennent s'ajouter des forfaits annuels, des jetons de présence ou un per diem pour les dédommager de leur participation à différents comités.

Les entreprises justifient l'augmentation de la rémunération des membres de leur conseil d'administration par des responsabilités accrues.

Assurance parentale

Le 25 mai 2001, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité le projet de loi 140, la Loi sur l'assurance parentale, qui vise à mettre en place un régime québécois d'assurance parentale et à le financer à partir des sommes versées par les Québécoises et les Québécois au régime fédéral de l'assurance-emploi.

Le gouvernement fédéral fait la sourde oreille aux demandes du gouvernement du Québec.

Depuis l'élection du Parti libéral en avril 2003, les représentants du Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale, dont la CSD fait partie, ont rencontré le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, à deux reprises, soit en juin et en septembre. Lors de ces rencontres, le ministre a affirmé la volonté de son gouvernement de mettre en œuvre le régime québécois d'assurance parentale et, à cet effet, d'utiliser tous les moyens dont il dispose, y compris de maintenir le recours logé en Cour d'appel par le précédent gouvernement quant à la constitutionnalité de verser des prestations de maternité à même la caisse de l'assurance-emploi.

Le gouvernement du Québec a bon espoir de gagner en Cour d'appel, mais ce qu'il vise d'abord et avant tout c'est de relancer les négociations avec Ottawa. Les tribunaux devraient rendre leur décision avant les Fêtes.

Réunion de l'OMC à Cancun

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a tenu sa cinquième Conférence ministérielle à Cancun, au Mexique, du 10 au 14 septembre.

Organe de décision suprême de l'OMC, cette conférence, à laquelle sont conviés les ministres du Commerce des 146 pays membres de l'organisation, visait à dresser le bilan de l'avancement de la mise en œuvre de Programme de Doha pour le développement, adopté en novembre 2001. Les membres de l'OMC avaient alors convenu d'ouvrir leurs marchés aux pays du Sud, de réformer les accords sur la propriété intellectuelle afin que les pays en développement aient accès à des médicaments à prix modiques, et de clarifier les choses quand les règles de l'OMC venaient en contradiction avec le contenu d'accords environnementaux internationaux.

Pour la Confédération mondiale du Travail (CMT), à laquelle la CSD est affiliée, cette conférence s'est soldée par un échec, qui remet en cause la crédibilité même de l'organisation. La CMT dénonce la non-solidarité et le protectionnisme mené par les états riches et avancés dans le cadre des discussions de l'accord sur l'agriculture et le problème du coton, tout en reconnaissant que l'appel lancé par l'OMC pour réduire les subsides à l'exportation constitue une bonne décision.

Le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), dont la CSD est membre, a dépêché des observateurs à cette rencontre. En effet, les négociations de l'OMC ne sont pas sans influencer celles entourant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Dans un cas comme dans l'autre, c'est beaucoup plus que de libre-échange dont il est question. Les traités en négociation ne sont, en fait, rien d'autre que des chartes de protection des droits des investisseurs au détriment de tous les autres acteurs de la société.

Biopersistance de l'amiante

L'étude sur la biopersistance du chrysotile québécois, réalisée par l'Institut de l'Amiante, relance le débat entourant l'utilisation sécuritaire et responsable du chrysotile dans le monde.



En effet, selon cette étude, les fibres de chrysotile seraient beaucoup moins dangereuses que les amphiboles, qui, largement utilisés après la Deuxième Guerre Mondiale, ont été à l'origine de graves problèmes de santé chez les travailleurs qui y ont été exposés.

L'étude a été menée par une équipe d'experts scientifiques internationaux, venant de Suisse, d'Allemagne et des États-Unis, sous la direction du Dr Jacques Dunnigan. Elle a porté sur la biopersistance, un paramètre-clé qui permet non seulement d'évaluer la dangerosité d'une fibre, mais aussi de comparer les fibres entre elles; la biopersistance concerne la vitesse à laquelle

Bois d'œuvre

Le département du Commerce américain a proposé, en septembre dernier, d'abaisser les droits antidumping sur le bois d'œuvre canadien. Il s'agit là d'un changement mineur puisque ces droits passeraient de 8,43 % à 8,38 % et qui a été rejeté du revers de la main par plusieurs producteurs et scieries du Québec.

Dans le cadre du différend sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis, un tribunal de l'ALENA avait jugé en juillet dernier que le gouvernement américain pouvait imposer des droits antidumping sur le bois canadien, mais qu'il devait refaire ses calculs. Un mois plus tard, un autre tribunal de l'ALENA déclarait que la méthode de calcul sur les droits compensatoires retenue par Washington était, elle aussi, erronée. Peu après, le Canada remportait une victoire devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), celle-ci estime, en effet, que les États-Unis contreviennent à certaines règles du commerce international en imposant des droits compensatoires de 19 % sur le bois canadien qu'ils importent.

De son côté, la CSD suit de très près l'évolution du dossier. Depuis mai 2002, date d'entrée en vigueur des pénalités, les exportations québécoises auraient chuté de 22 %.

les fibres sont éliminées du poumon. Selon ce concept, si une fibre se dissout rapidement et disparaît du poumon, elle ne cause pas d'effet cancérigène.

Le chrysotile québécois a, selon l'étude, une biopersistance de quelques jours alors que les amphiboles persistent quelques années, ce qui démontre une fois de plus que l'utilisation sécuritaire et responsable du chrysotile québécois est possible. En outre, cette nouvelle étude permet de comparer favorablement le chrysotile à d'autres fibres de remplacement, telle la cellulose dont la biopersistance a été évaluée à 1000 jours.

L'Institut de l'Amiante, qui compte le président de la CSD, François Vaudreuil parmi les membres de son conseil d'administration, a l'intention de publiciser au maximum les résultats de l'étude auprès des instances nationales et internationales.

Mérite coopératif

La Coopérative des employés des Tissages Sherbrooke s'est distinguée lors du Gala du mérite coopératif de l'Estrie, qui s'est tenu le 21 octobre à Sherbrooke, sous l'égide de la Coopérative de développement de l'Estrie. La coopérative a, en effet, reçu la distinction « Nouvelle coopérative ».



Alain Larose, président de la Coopérative des employés des Tissages Sherbrooke, Ginette Provençal, vice-présidente et Claude Carbonneau, vice-président au développement des coopératives et de l'économie sociale à Investissement Québec.

Cette distinction vient couronner les efforts tout comme la persévérance et la solidarité des travailleurs de Tissages Sherbrooke inc. qui ont su réagir à la fermeture de l'usine C.S. Brooks et s'unir dans la création d'une nouvelle entreprise. Elle souligne également la collaboration et le partenariat qui a existé entre les différents intervenants financiers et gouvernementaux pour permettre la réalisation de ce projet.

Pour les organisateurs de l'événement, la Coopérative des employés des Tissages Sherbrooke est « l'exemple par excellence d'une réussite collective impliquant les employés et les actionnaires majoritaires d'une usine. Grâce à la collaboration constante entre les travailleurs, via le syndicat, et les nouveaux actionnaires, la coopérative a vu le jour pour contribuer à la relance d'une usine générant des emplois durables dans notre région ».

Pour **Ginette Provençal**, qui a joué un rôle de premier plan dans la relance de la nouvelle usine Les Tissages Sherbrooke inc., cette reconnaissance du milieu donne tout son sens aux efforts et au courage déployés par les travailleurs pour prendre en main leur destinée et réaliser un rêve qui, à première vue, paraissait insensé.

Une autre consultation

Le Conseil supérieur de la langue française lance, cet automne, une nouvelle consultation auprès des milieux directement intéressés par la langue de travail, dont la CSD.

Cette consultation portera sur les propositions et pistes de réflexion dégagées par le Conseil à la suite de la réflexion qu'il a tenue sur « la redynamisation du processus de francisation des milieux de travail dans une économie ouverte et dominée par les nouvelles technologies ».

La CSD a l'intention, entre autres, de défendre l'approche sectorielle comme stratégie de francisation des milieux de travail. Une telle approche, qui existe déjà à Emploi-Québec, permettrait d'identifier les caractéristiques propres à la francisation des différents secteurs économiques tout en favorisant le partage des expériences, des moyens, des ressources.

Pour une société plus juste

La Fondation Léo-Cormier a lancé le 15 octobre dernier sa campagne de financement 2003-2004, ce sera aussi l'occasion de souligner le 40^e anniversaire de la Ligue des droits et libertés.

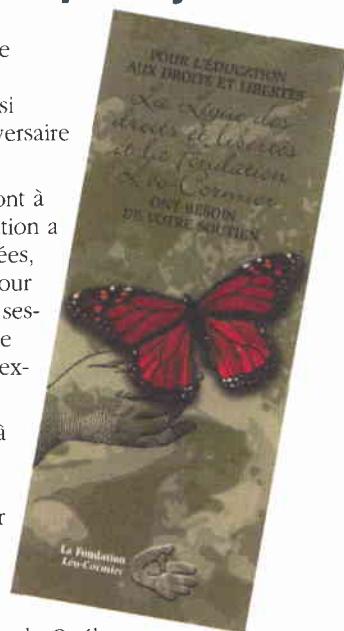
Grâce à la générosité de ceux qui ont à cœur les droits et libertés, la Fondation a pu, au cours des dix dernières années, soutenir des activités d'éducation pour plus de 400 000 \$, qu'il s'agisse de sessions de formation, de colloques, de séminaires, de débats publics ou d'exposition.

La Fondation contribue également à la production et à la diffusion de diverses publications touchant les droits et libertés, en plus de publier un bulletin d'information en collaboration avec la Ligue des droits et libertés.

Le message qu'elle véhicule à travers le Québec est simple : personne n'est à l'abri de voir ses droits et libertés bafoués, mais tous n'ont pas les mêmes moyens et ressources pour identifier et comprendre certaines situations et ensuite mieux les affronter. Donner à la Fondation est un geste de solidarité qui permet de diffuser plus largement les valeurs humaines et égalitaires sur lesquelles notre société a été forgée.

Partenaires privilégiés de la Fondation, les centrales syndicales, dont la CSD, contribuent chaque année à sa campagne de financement, mais malheureusement les montants recueillis ne permettent pas à la Fondation de répondre adéquatement aux multiples demandes qui lui sont acheminées. Aussi invite-t-elle tous ceux qui se préoccupent des droits et des libertés à mettre la main à la pâte. Vous pouvez faire parvenir votre contribution à la :

Fondation Léo Cormier
65, de Castelnau Ouest, bureau 301-B
Montréal (Québec) – H2R 2W3



Manif sur la colline parlementaire

Plus de 200 personnes ont manifesté le 12 septembre dernier sur la colline du Parlement à Ottawa, elles protestaient contre une conférence présidée par un député néo-démocrate, Joe Comartin de Windsor – St-Clair dans les édifices du Parlement et dont l'objectif est de bannir l'amiante au Canada et de promouvoir l'utilisation des produits de remplacement.

La délégation était composée de députés des partis conservateur, libéral et du Bloc québécois, des maires de Thetford Mines et d'Asbestos, de dirigeants syndicaux (CSD, CSN, Syndicat des Métallos), de travailleurs et de membres des deux communautés productrices d'amiante chrysotile. Tous, d'une même voix, ont demandé au gouvernement fédéral de ne pas succomber à la tentation de bannir ce minéral.

« Le bannissement pur et simple de l'amiante chrysotile est un point de vue réducteur et biaisé qui ne tient pas compte ni des récents résultats d'études scientifiques ni de l'extraordinaire progrès en hygiène du milieu depuis les 25 dernières années », indique le président du Syndicat national de l'amiante d'Asbestos (CSD), **Rodrigue Chartier**, qui s'est vu refuser l'accès à la conférence comme tous les partisans de l'utilisation sécuritaire de l'amiante, qui avaient demandé de participer aux débats.

Selon les militants anti-amiante, le bannissement du chrysotile doit se faire dans l'intérêt de la santé et du bien-être des travailleurs, notamment. Selon Rodrigue Chartier, cet énoncé est doublement erroné. D'une part, les travailleurs québécois de l'amiante travaillent dans un milieu sain pour leur santé depuis 1975. D'autre part, que fera-t-on du bien-être de ces mêmes travailleurs après un bannissement complet? Environ 1 500 emplois de qualité disparaîtraient entraînant un cortège de problèmes sociaux, en plus de générer d'énormes impacts économiques pour les régions concernées.

Pour sa part, le président de la CSD, **François Vaudreuil**, a rappelé que le mouvement syndical québécois s'était toujours opposé au bannissement de l'amiante chrysotile, aussi a-t-il insisté sur l'importance de poursuivre la lutte pour une utilisation sécuritaire et responsable de l'amiante chrysotile.



Des représentants du Syndicat national de l'amiante d'Asbestos (CSD) ont participé à la manifestation sur la colline parlementaire à Ottawa. De gauche à droite, Denis Patry, vice-président du syndicat, Denis Vigneault coordonnateur CSD pour la région de l'Estrie, Rodrigue Chartier, président et Léandre Boisvert, secrétaire-trésorier.

Soutien du revenu

Le gouvernement du Québec est prêt à financer dans une proportion de 30% le Programme de soutien du revenu pour les travailleurs âgés (PSRPTA), si le fédéral accepte de défrayer 70% de la facture, comme cela se faisait avec le défunt Programme d'adaptation des travailleurs âgés (PATA).

C'est l'engagement qu'a pris le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, lors d'une rencontre, le 16 septembre, avec les représentants de la coalition inter-centrales, initiée par la CSD et regroupant aussi la CSN, la CSQ et la FTQ, pour la mise en place d'un programme de soutien du revenu pour les travailleurs âgés, victimes de licenciements collectifs ou de la fermeture de leur entreprise.

De plus, lors de la prochaine rencontre des ministres provinciaux responsables du marché du travail, en novembre, le ministre Béchar s'est engagé à en parler à ses collègues, pour connaître leur intérêt vis-à-vis un tel programme.

Du côté d'Ottawa, rien ne devrait bouger d'ici plusieurs semaines, d'autant que l'incertitude politique qui entoure le prochain départ de Jean Chrétien et l'arrivée au pouvoir de Paul Martin est loin d'être propice à traiter de tels dossiers.

10^e anniversaire

Le Syndicat des employé-e-s des aéroports de Montréal a fêté en octobre le 10^e anniversaire de son affiliation à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

À cette occasion, le président de la CSD, François Vaudreuil, a souligné combien ce syndicat, qui compte quelque 225 membres, avait rapidement su faire siennes les valeurs humanistes de la Centrale en développant son autonomie de manière à ce que ses membres, et eux seuls, aient le contrôle véritable de leur syndicat et, par conséquent, de leur destinée.

Il a souligné également que le syndicat avait toujours su bien représenter ses membres, malgré les nombreuses difficultés auxquelles il a eu à faire face comme la privatisation des aéroports, l'annonce de la fermeture de l'aéroport de Mirabel.

En plus de vivre au quotidien le projet de la CSD, le syndicat, a-t-il ajouté, a toujours cherché des réponses inédites aux problèmes qui les interpellaient tout en apportant par sa



participation aux instances et aux différents débats une importante contribution au fonctionnement de la Centrale.

François Vaudreuil a conclu en espérant que pendant longtemps encore le Syndicat des employé-e-s des aéroports de Montréal travaillera de concert avec la CSD à l'édification d'une société plus juste, plus humaine.

Soutien économique aux familles

Le Conseil de la famille et de l'enfance fête cette année ses 15 ans d'existence. Dans le cadre de cet anniversaire, il organise, le 13 novembre, un Forum sur le soutien économique aux familles à l'Hôtel Delta Centre-ville de Montréal.

La journée débutera par une série de conférences qui permettront de mieux connaître la situation économique des familles du Québec, de comparer les politiques publiques de soutien à l'égard des familles d'ici et d'ailleurs et d'analyser l'adéquation des politiques québécoises aux réalités familiales actuelles.

En après-midi, les participants seront invités en ateliers à échanger sur différentes questions telles que les moyens de soutenir les familles tout au long du cycle de la vie, le soutien aux familles ayant de jeunes enfants et les conditions qui permettent de tenir compte de la diversité et de la mouvance des familles. Enfin, la situation des familles vivant dans la précarité fera également l'objet d'échanges.

Pour la CSD, qui participera au forum, le soutien financier à apporter aux familles est une préoccupation de longue date. Cette préoccupation a fait l'objet de plusieurs réflexions au sein de la Centrale que ce soit, entre autres, lors du Congrès de 1989, de l'Assemblée plénière de 1994. Les positions adoptées à ce sujet par la Centrale ont servi à alimenter de nombreux échanges au sein des instances ou parmi les syndicats affiliés.

Conseil de la famille
et de l'enfance
Québec

Quelques dates à retenir

- ☐ Colloque CSD – 7 novembre 2003
- ☐ Conseil de direction – 26 septembre et 12 décembre 2003
16 février, 26 mars et 14 mai 2004
- ☐ Bureau fédéral de la Fédération des syndicats du textile et du vêtement (CSD) inc. 31 octobre 2003
- ☐ Congrès de la Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (C.S.D.) – 22, 23 et 24 avril 2004
- ☐ Réunion annuelle de l'ensemble des syndicats des Secteurs réunis – 7 mai 2004
- ☐ Rencontre annuelle des comités exécutifs de la CSD et des Fédérations – 10 mai 2004
- ☐ Assemblée plénière de la CSD – 3, 4 et 5 juin 2004

Les dates indiquées ci-haut pourraient avoir été modifiées depuis la publication de cette revue. Une vérification de votre part quant au maintien de la date de l'événement est recommandée. ☺



INNOVER pour HUMANISER

La CSD à travers le Québec

QUÉBEC
(siège social)
801, 4^e Rue
300
Québec (Québec)
G1J 2T7
tél. : (418) 529-2956

MONTRÉAL
5100, rue Sherbrooke Est
Bureau 800
Montréal (Québec)
H1V 3R9
tél. : (514) 899-1070

**MONTMAGNY —
BAS ST-LAURENT**
119, av. Collin
Montmagny (Québec)
G5V 1B7
tél. : (418) 248-5766

SAGUENAY — LAC ST-JEAN
3310, boul. St-François
Jonquière (Québec)
G7X 2W9
tél. : (418) 547-2622

CENTRE DU QUÉBEC
16, rue de l'Ermitage
Victoriaville (Québec)
G6P 1J5
tél. : (819) 758-3174

ESTRIE
1009, rue Galt Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z9
tél. : (819) 569-9377

RICHELIEU-YAMASKA
11, rue Chapleau
Granby (Québec)
J2G 6K1
tél. : (450) 375-1122

MAURICIE
141, rue Beauchemin
Cap-de-la-Madeleine
(Québec)
G8T 7L4
tél. : (819) 376-3339

BEAUCE
11 720, 1^{re} Avenue
C.P. 1
St-Georges Est (Québec)
G5Y 2C4
tél. : (418) 228-9577

POSTES CANADA POST	Postage paid Publications mail
POSTES CANADA POST	Port payé Poste-publication
4 0025167	

